
110e Conférence internationale du Travail

La Conférence internationale du Travail ajoute la sécurité et la santé aux Principes et droits fondamentaux au travail

Cette décision historique signifie que tous les Etats Membres de l'OIT s'engagent à respecter et à promouvoir le droit fondamental à un environnement de travail sûr et sain, qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes.

Communiqué de presse | 10 juin 2022

Joining efforts to build a safe and healthy working environment



GENÈVE (OIT Infos) – Les délégués présents à la [Conférence internationale du Travail \(CIT\)](#) > ont adopté une résolution visant à ajouter le principe d'un environnement de travail sûr et sain aux [Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail](#) > (OIT).

Les délégués ont adopté cette mesure lors de la [séance plénière de la Conférence](#) >, le vendredi 10 juin.

Jusqu'à présent, il existait quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail:

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- l'abolition effective du travail des enfants;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La décision de la Conférence signifie que la sécurité et la santé au travail deviendront la cinquième catégorie.

Les principes et droits fondamentaux au travail ont été adoptés en 1998 dans le cadre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En vertu de cette déclaration, les États Membres de l'OIT, quel que soit leur niveau de développement économique, s'engagent à respecter et à promouvoir ces principes et ces droits, qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes.

Chacun des principes fondamentaux est associé aux conventions de l'OIT les plus pertinentes. Les nouvelles conventions fondamentales seront la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleuse, 1981 >, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé des travailleurs, 2006 > .

La Conférence a également approuvé huit amendements à la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) >, qui porte sur les droits et les conditions de travail des gens de mer. Ces amendements avaient été négociés et adoptés en mai 2022 par les représentants des gens de mer, des armateurs et des gouvernements lors de la quatrième réunion (partie II) du Comité tripartite spécial de la CTM, 2006 > .

Les nouvelles dispositions, qui devraient entrer en vigueur en décembre 2024, contribueront à améliorer les conditions de vie et de travail des gens de mer dans le monde entier, sur la base de certains des enseignements tirés de la pandémie.

Le Comité de discussion générale de la CIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS) > a adopté des conclusions complétées par une résolution. Les 16 points des conclusions comprennent une définition importante de l'ESS et fournissent des conseils sur la promotion de l'ESS dans le contexte du travail décent. La commission a également demandé à l'OIT d'élaborer une stratégie et un plan d'action sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, qui seront présentés au Conseil d'administration de l'OIT lors de sa session de novembre 2022.

Sommet mondial du travail

Plus tôt dans la journée, la CIT a tenu un Sommet sur le monde du travail sur la résilience et une reprise centrée sur l'humain face à la multiplication des crises mondiales >. Les discussions ont porté sur l'action urgente nécessaire pour faire face aux conséquences sociales et du travail des crises actuelles, et sur l'utilisation d'approches centrées sur l'humain pour soutenir la paix, la résilience et le développement inclusif, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

"Bien que le tableau soit sombre et les perspectives incertaines, nous ne devons pas perdre de

vue notre vision d'un meilleur avenir du travail. Les espoirs et les rêves de millions de personnes dépendent de nous. Nous ne pouvons pas les laisser tomber. Ensemble, nous devons tenir notre promesse d'un avenir meilleur, plus juste et plus inclusif pour tous", a déclaré le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, à l'ouverture du Sommet.

"Nous devons renouveler nos efforts pour créer des opportunités de travail décent, en particulier pour les groupes les plus vulnérables", a-t-il ajouté.

Dans un segment séparé, le sommet a également été marqué par les discours des présidents de la République des Seychelles, Wavel Ramkalawan, et du Honduras, Iris Xiomara Castro Sarmientos. Tous deux ont abordé les questions les plus urgentes qui secouent le monde du travail.

Parlant de l'exclusion générée par le système capitaliste, Castro Sarmientos a insisté sur les problèmes rencontrés par les petits producteurs, ajoutant: "Dans ce système d'exclusion, les femmes, les filles et les garçons sont les plus touchés."

"Notre message doit être un message d'espoir. Nos actions et nos politiques doivent être porteuses d'espoir pour notre peuple, tandis que nous luttons contre les fléaux de la corruption, de l'exploitation et de l'injustice", a déclaré M. Ramkalawan.

Tags: milieu du travail, conventions collectives, résolutions, droits des travailleurs, sécurité et santé au travail, Conférence internationale du Travail



27 mai - 11 juin

[110e session de la Conférence internationale du Travail >](#)

Contact pour les médias

[newsroom@ilo.org >](mailto:newsroom@ilo.org)